DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 20 JUIN 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 40/1918 :
Modification de la délibération du 16/12/2024 affaire n° 36/1762 instaurant le régime indemnitaire des agents de la filière Police municipale

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :
MM. TIONOHOUE Sabrina (par Monsieur DAMOUR Kichena), KHELIF David (par Madame HOARAU Denise), PERIANAYAGOM Albert (par Madame FERDE Thérèse), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Richela), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), JETTER Régine (par Madame MALIDI Mariaty).

ABSENTS :
MM. BALZANET Jonhy, CADET André, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 13 juin 2025.

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
974-219740015-20250620-40-1918-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

David LORION

Affaire n°40/1918 : Modification de la délibération du 16/12/2024 affaire n° 36/1762 instaurant le régime indemnitaire des agents de la filière Police municipale.

Direction des Ressources Humaines - Direction des Ressources

VU le Code Général de la Fonction publique,

VU le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres,

Le Maire informe l'Assemblée que par délibération n° 36/1762 du 16 décembre 2024, le Conseil Municipal a instauré le nouveau régime indemnitaire des agents de la police municipale.

Dans un souci de conformité à l'article 7 du décret n° 2024-614 susvisé, le Maire, propose de modifier la périodicité de versement de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement ainsi qu'il suit :

- **Périodicité de versement**

Le montant de la part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est versé mensuellement.

Le montant de la part **variable** de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est versé mensuellement **dans la limite de 50 % du plafond et complété par un versement annuel pour le solde restant**.

Les autres clauses de la délibération demeurent inchangées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ADOPTE cette affaire à l'unanimité des suffrages exprimés.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

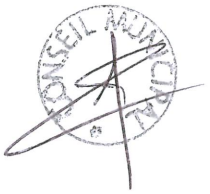

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250620-40-1918-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025